

3L PASSION HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 600 000 euros
Siège social : 19 Rue de Guerlande
33360 CAMBLANES ET MEYNAC
837 489 491 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 9 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 9 janvier,
A 10 h 00,

Madame Jessica GOMPLEWICZ-MILOT, demeurant 19 Rue de Guerlande 33360 CAMBLANES ET MEYNAC,

Propriétaire de la totalité des 60 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 3L PASSION HOLDING,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 19 Rue de Guerlande, 33360 CAMBLANES ET MEYNAC au 6 rue René Martrenchar, 33150 CENON à compter du 9 janvier 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 6 rue René Martrenchar, 33150 CENON.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jessica GOMPLEWICZ-MILOT

Signé par :

78C513571490401...